

## **RAPPORT DU PRÉSIDENT**

### **(mai 2023)**

Chers amis, chères amies du Caravaning, je vous souhaite une saison 2023 magnifique et des heures reposantes dans ce bel endroit. La tolérance, le respect et la compréhension mutuelle vis-à-vis des autres membres doivent continuer à être le trait caractéristique du Caravaning. Et si la météo est de la partie, rien ne s'oppose à une belle saison.

L'assemblée générale de cette année aura lieu le 10 juin 2023 à 16h à la halle polyvalente de l'école de Gletterens. Vous trouverez les différents thèmes sur l'ordre du jour.

Je demande aux membres qui prennent la parole, de poser leurs questions, dans la mesure du possible, dans les deux langues, pour éviter au comité de devoir les traduire.

### **Activités du comité en 2022/2023**

Au printemps 2022, nous avons continué de négocier notre règlement "Zone de Caravaning", contenant les règles de constructions actuelles, avec la maison URBASOL, la commune et le canton. Les points critiques ont pu être résolus. Une année plus tard, nous n'avons toujours pas de réponse du canton de Fribourg et continuons d'attendre l'approbation de notre règlement. Pour nous, ceci est inexplicable et, le moins que l'on puisse dire, négligent, comme une autorité officielle nous fait patienter !

Au mois d'août, nous avons eu une panne de courant provoquée par un court-circuit qui a interrompu l'alimentation des armoires électriques 305 à 309. Le groupe e a très rapidement installé un câble provisoire. La panne a donc été réduite au minimum.

Le câble blindé est enterré sans tube et ne peut donc pas être remplacé. C'est pourquoi un nouveau câble a dû être posé au Chemin des Joncs pour alimenter l'armoire électrique 306.

### **Canalisations**

Lors de chaque rinçage des canalisations, nous constatons que des débris tels que pâtes, litières, langes, huile, ont été jetés dans les lavabos, éviers, ou WC, alors que ces déchets vont à la poubelle ! Ils obstruent les canalisations et la purge en devient plus compliquée et plus onéreuse !

### **Haies et arbres**

**Comme toutes les années**, nous devons rappeler et demander que les haies ne débordent pas sur les routes du caravaning. Les haies doivent être taillées **aux limites des parcelles**, surtout le long des chemins et des routes où il est important que le passage soit possible **sur toute la largeur**, afin de garantir une largeur d'au moins 3 m. pour les premiers secours !

Ceci est également valable pour les chemins et routes plus larges. Malheureusement certains propriétaires n'en voient pas la nécessité et laisse pousser leurs haies jusqu'à 1 m. sur la route, avec l'excuse qu'il y a encore assez de place et que cela ne dérange personne. Cette attitude têtue, intéressée et égoïste est extrêmement rageante. Cela devient plus désagréable lorsqu'un tronçon de route doit être goudronné: les machines ont besoin de toute la largeur de ce tronçon, c'est pourquoi les clôtures et les haies ne doivent pas dépasser les limites des parcelles.

Je remercie ceux qui se conforment au règlement et taillent leurs haies selon celui-ci. (hauteur: 1.8 m) et limitent la hauteur de leurs arbres à 5 m.

Avec les pompiers de la région, nous avons fait une inspection du caravaning, en 2022: les bacs à fleurs ont été critiqués, car ils bloquent le passage. Ils devront donc être éliminés et remplacés par des piquets métalliques verrouillables. La route d'accès pour les véhicules feux bleus passe par la route de sortie jusqu'à la place centrale, où nous devons faire un marquage au sol avec interdiction de stationner. L'intervention sera organisée depuis là.

### **Bruit, tondre le gazon, travaux généraux pouvant être bruyants**

Le site du Caravaning est soumis au règlement de police de la commune de Gletterens. En cas d'événements extraordinaires, de bruits extrêmes ou autres nuisances, la police peut être appelée à l'aide.

### **Accès aux parcelles**

Nous vous rendons attentifs que l'accès aux infrastructures générales (boîtes électriques de distribution, raccordements à l'eau fraîche, égouts des eaux usées) **doit être garanti n'importe quand**.

### **Comité de la Corporation**

Deux membres du Comité vont quitter le Comité à la fin 2023. Il y aura donc de véritables élections lors de l'assemblée générale, car nous sommes dans la situation luxurieuse de pouvoir vous présenter 3 candidat(e)s (cf annexe 7). Ainsi nous vivrons une intéressante assemblée.

### **Fête du caravanning (22 juillet 2023)**

Cette année, la fête du caravanning aura lieu le 22 juillet. Cette année encore, nous pouvons compter sur Heinz et Marianne Beutler et leur équipe pour l'organisation. Egalement de la partie, Frédo Guinnard, du restaurant du Cygne pour les infrastructures. Un grand merci à tous les bénévoles pour leur dévouement !!


**RAPPEL:** La place centrale **doit être libérée de tous véhicules dès vendredi 21.7.23 à midi** pour permettre l'installation de la tente !

### **Site Internet**

Notre site internet <https://caravanning-gletterens.ch> est en ligne depuis septembre 2008 et régulièrement mis à jour.

Dans l'attente de vous voir très nombreux à cette assemblée, je vous présente mes meilleures salutations.

Votre président



Fritz Schenk

Orpund, mai 2023/FS

**Annexes :** Invitation à l'assemblée générale 2023 (avec annexes)  
Infos pour la fête du Caravanning (22.7.2023)